

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES TRANSPORTS

GRUPE SERVICES PORTUAIRES « SERPORT » SPA

ENTREPRISE PORTUAIRE D'ANNABA



وزارة النقل
مجمع الخدمات المينائية
المؤسسة المينائية لعنابة

REFER/N° : 235/25/

Annaba, le 26 JAN. 2025

Avis aux Opérateurs Portuaires

Chers clients,

De prime abord nous tenons à vous remercier vivement de votre fidélité et votre confiance en notre entreprise qui est la vôtre.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Entreprise Portuaire d'Annaba s'est lancée dans la procédure de paiement électronique et ce, dans le but d'améliorer ses services et partant, vous offrir une opportunité de paiement de vos factures plus rapide, plus sécurisée et plus pratique.

Pourquoi opter pour le paiement électronique ?

- Rapidité et efficacité : Gagnez du temps en évitant les files d'attente et les manipulations d'espèces.
- Sécurité : Réduisez les risques de perte ou de vol en utilisant des moyens de paiement sécurisés tels que les cartes bancaires ou les portefeuilles électroniques.
- Commodité : Payez facilement depuis votre smartphone ou votre carte, où que vous soyez.
- Suivi simplifié : Consultez vos factures en temps réel et gérez vos dépenses plus efficacement

Pour ce faire, nous vous invitons à renseigner le formulaire concernant vos coordonnées professionnelles que vous pouvez télécharger depuis notre site ou le récupérer auprès de la caisse Recouvrement, centre N°07 sis, Direction du Terminal à Conteneurs à compter du **Dimanche 26/01/2025**.

Le formulaire à renseigner comprend les données suivantes :

- 1- Nom du Client.
- 2- Numéro d'identification fiscale (NIF).
- 3- Numéro du registre du Commerce (RC).
- 4- Adresses Emails valides.
- 5- Numéros de Téléphone et Fax.



Nous comptons énormément sur votre bonne compréhension et habituelle collaboration pour réussir le passage du paiement conventionnel ou paiement électronique.

Acceptez, chers clients, nos sincères salutations.